

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

DELIBERATION N° 264/12/2017 : EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAC BAS PAYS

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Maxime BERAUDO, Paul GRAND à Christian MOULIS, Francis LABRUYERE à Jean-Martial DEJEAN, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Thierry VIALLON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ



Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération n° 229 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Communautaire du 05 Décembre 2017, le budget primitif 2018 du Budget Annexe ZAC Bas Pays s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 1 258 020 € et en section d'investissement à hauteur de 831 710 €, soit un budget total équilibré à 2 089 730 €.

Le budget est géré selon les principes de la comptabilité de stock conformément à la réglementation en vigueur.

Section de Fonctionnement :

Le budget retrace en dépenses pour l'essentiel :

- Des charges financières à hauteur de 289 010 €
- Des dépenses d'aménagement de la ZAC à hauteur de 460 000 € destinés entre autres à financer des études du Boulevard Urbain Ouest , mener des dépenses d'entretien de voirie ainsi que des travaux liés à la réalisation d'un bassin de rétention.

En recette réelle de fonctionnement, on trouve le montant lié aux cessions de parcelles à hauteur de 170 000 €.

Section d'Investissement :

Le budget mentionne le remboursement du capital de la dette à hauteur 32 700 €.

Enfin, en dépense et recette d'ordre de fonctionnement et d'investissement on retrouve l'ensemble des éléments de valorisation liés aux frais financiers, accroissement de l'actif et cession de terrains en application de la norme comptable de gestion de stock en vigueur.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF ZAC BAS PAYS 2018

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE				
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	529 990	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	170 000	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10				
		66	CHARGES FINANCIERES	289 010				
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		819 010		Total Recettes Réelles Fonctionnement		170 000
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0				
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	799 010	
		043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	289 010	043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	289 010	
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement		439 010		Total Recettes Ordre Fonctionnement		1 088 020
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			1 258 020	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			1 258 020

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 700	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	681 710
		Total Dépenses Réelles Investissement		32 700	Total Recettes Réelles Investissement		681 710
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	799 010	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	150 000
		Total Dépenses Ordre Investissement		799 010	Total Recettes Ordre Investissement		150 000
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			831 710	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		

TOTAL DEPENSES	2 089 730	TOTAL RECETTES	2 089 730
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays 2018, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays pour l'exercice 2018.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays pour l'exercice 2018.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 DEC. 2017

De sa publication le :

28 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

